

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2021 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2021 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2021. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2020 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2021, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2020 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Remboursements et dégrèvements	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10
PROGRAMME 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
1 – <i>Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible</i>	15
Présentation des crédits	20
Justification au premier euro	27
<i>Éléments transversaux au programme</i>	27
<i>Justification par action</i>	30
11 – <i>Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt</i>	30
12 – <i>Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques</i>	32
13 – <i>Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État</i>	36
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	41
PROGRAMME 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	43
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	44
Objectifs et indicateurs de performance	45
1 – <i>Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible</i>	45
Présentation des crédits	46
Justification au premier euro	50
<i>Éléments transversaux au programme</i>	50
<i>Justification par action</i>	52
01 – <i>Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle</i>	52
02 – <i>Taxes foncières</i>	53
03 – <i>Taxe d'habitation</i>	54
04 – <i>Admission en non valeur d'impôts locaux</i>	54

MISSION
Remboursements et dégrèvements

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Remboursements et dégrèvements » comporte deux programmes dont les stratégies similaires répondent à un objectif unique et commun.

L'objectif partagé par ces deux programmes est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits en matière de remboursements et dégrèvements d'impôts le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien fondé des dépenses au regard de la législation. L'amélioration de la qualité du service rendu se traduit notamment pour les usagers professionnels par une gestion plus souple de leur trésorerie qui améliore leur compétitivité.

La poursuite de cet objectif s'inscrit dans une démarche d'efficience et s'appuie sur la recherche de simplifications, la réorganisation des processus, et le recours aux nouvelles technologies.

Le programme 200 « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État » identifie les dépenses en atténuation de recettes ayant trait aux impôts d'État. Il retrace les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts, de remboursements ou restitutions de crédits d'impôt, de compensations prévues par des conventions fiscales internationales. Il enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes, ou aux remises de débits.

S'agissant de ce programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État », la cible de l'indicateur 1.1 « Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours » a été atteinte. L'indicateur 1.2 « Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours » a été, quant à lui, légèrement en dessous de l'objectif, bien qu'en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Enfin, la cible de l'indicateur 1.3 « Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux » a également été atteinte.

Par ailleurs, l'exécution 2021 du programme 200 s'est soldée par un niveau de remboursements et de dégrèvements inférieur de 0,1 % au montant prévisionnel inscrit en LFI et de 0,6 % au montant prévisionnel qui figure en LFR2 pour 2021. Finalement, l'exécution 2021 des dépenses du programme 200 est en baisse de 4,5 % par rapport à celle de 2020.

Les principales évolutions de l'exécution ont été les suivantes, entre 2020 et 2021 :

- L'exécution de l'action 11 (mécanisme de l'impôt) a augmenté d'environ 1,3 Md€ entre les deux années, en raison de la progression des remboursements d'excédents d'IS consécutive à la forte diminution des bénéfices fiscaux entre 2019 et 2020.
- L'exécution de l'action 12 (politiques publiques) a diminué d'environ 1,6 Md€ entre les deux années, essentiellement en raison de la suppression du CICE à compter des salaires 2019.
- L'exécution de l'action 13 (gestion de l'impôt) a baissé d'environ 5,5 Md€ entre les deux années. Cette diminution s'explique à hauteur de 1,3 Md€ par de moindres dégrèvements d'impôt sur le revenu liés à des erreurs déclaratives en 2021, à hauteur de 2,0 Md€ par le fait qu'un contentieux exceptionnel avait été payé en 2020.

De manière similaire, le programme 201 « remboursements et dégrèvements d'impôts locaux » recense les dépenses correspondant aux dégrèvements d'impôts locaux, ainsi que celles liées à des opérations comptables (remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes).

L'indicateur 1.1 « taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux » couvre près du tiers du contentieux traité par les services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques. En 2021, cet indicateur affiche un taux de 96,5 %, en hausse de plus d'un point par rapport à 2020 et au dessus de la cible fixée à 95,5 %.

Par ailleurs, l'exécution 2021 des dépenses du programme 201 s'est soldée par un niveau de remboursements et de dégrèvements inférieur de 17,5 % au montant prévisionnel inscrit en LFI et de 4,2 % au montant prévisionnel inscrit en LFR2.

In fine, l'exécution des dépenses du programme 201 est très sensiblement inférieure à celle de 2020 (- 64,7 %). Cette évolution résulte essentiellement de la réforme de la TH. La suppression de la TH a pris la forme d'un dégrèvement progressif pour les foyers les plus modestes jusqu'en 2020. A partir de 2021, ce dégrèvement a été remplacé par une exonération, d'où la baisse de 13,7 Md€ des dégrèvements de TH entre 2020 et 2021. La suppression de la part régionale de CVAE a également impacté à la baisse les dépenses du programme 201 par la diminution de moitié du dégrèvement barémique entre 2020 et 2021.

Remboursements et dégrèvements

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)			
Prévision	122 977 742 002	122 977 742 002	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	122 442 905 316	122 442 905 316	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	534 836 686	534 836 686	
Exécution	122 281 895 720	122 287 289 909	
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			
Prévision	7 771 000 000	7 771 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	6 890 785 973	6 890 785 973	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	880 214 027	880 214 027	
Exécution	8 098 840 340	8 099 146 638	
Total Prévision	130 748 742 002	130 748 742 002	
Total Exécution	130 380 736 060	130 386 436 547	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	117 668 325 376 128 087 485 728	122 442 905 316 122 281 895 720	117 668 325 376 128 092 511 991	122 442 905 316 122 287 289 909
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt	80 911 649 080 85 077 533 229	84 893 457 826 86 353 892 487	80 911 649 080 85 077 508 208	84 893 457 826 86 358 959 377
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	22 604 201 679 23 499 058 161	23 303 993 486 21 933 963 927	22 604 201 679 23 498 679 392	23 303 993 486 21 934 520 094
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	14 152 474 617 19 510 894 338	14 245 454 004 13 994 039 306	14 152 474 617 19 516 324 391	14 245 454 004 13 993 810 438
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	23 162 000 000 22 929 707 389	6 890 785 973 8 098 840 340	23 162 000 000 22 928 799 087	6 890 785 973 8 099 146 638
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 118 753 802	3 960 785 973 4 915 379 922	6 271 000 000 6 117 847 623	3 960 785 973 4 915 688 088
02 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 013 532	1 668 000 000 1 868 403 296	1 560 000 000 1 884 011 993	1 668 000 000 1 868 402 069
03 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 945	778 000 000 823 072 457	14 793 000 000 14 469 236 803	778 000 000 823 071 374
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 703 111	484 000 000 491 984 665	538 000 000 457 702 668	484 000 000 491 985 108

Remboursements et dégrèvements

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	117 668 325 376 128 087 485 728	122 442 905 316 122 281 895 720	117 668 325 376 128 092 511 991	122 442 905 316 122 287 289 909
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 517 000 000 4 144 572 012	3 726 323 434 3 315 665 038	4 517 000 000 4 150 283 495	3 726 323 434 3 316 263 180
Titre 6. Dépenses d'intervention	113 151 325 376 123 942 913 716	118 716 581 882 118 966 312 203	113 151 325 376 123 942 228 496	118 716 581 882 118 971 026 729
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 -81 522	0 0	0 0
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	23 162 000 000 22 929 707 389	6 890 785 973 8 098 840 340	23 162 000 000 22 928 799 087	6 890 785 973 8 099 146 638
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	0 6 494 435	0 0	0 6 494 435
Titre 6. Dépenses d'intervention	23 162 000 000 22 929 707 389	6 890 785 973 8 092 345 905	23 162 000 000 22 928 799 087	6 890 785 973 8 092 652 203
Total	140 830 325 376 151 017 193 116	129 333 691 289 130 380 736 060	140 830 325 376 151 021 311 078	129 333 691 289 130 386 436 547
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 517 000 000 4 144 572 012	3 726 323 434 3 322 159 473	4 517 000 000 4 150 283 495	3 726 323 434 3 322 757 615
Titre 6. Dépenses d'intervention	136 313 325 376 146 872 621 105	125 607 367 855 127 058 658 108	136 313 325 376 146 871 027 583	125 607 367 855 127 063 678 932
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 -81 522	0 0	0 0

PROGRAMME 200
**Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État
(crédits évaluatifs)**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Ce programme retrace les dépenses budgétaires résultant des règles fiscales conduisant à des dégrèvements, des remboursements et des restitutions de crédits d'impôt d'État et de compensation prévues par les conventions fiscales internationales.

Les résultats des indicateurs de performance, après avoir été impactés par la crise sanitaire en 2020, convergent vers leur niveau antérieur. Cependant, l'indicateur 1.2. n'a pas atteint sa cible en 2021.

Les remboursements liés à la mécanique de l'impôt ont augmenté de 1,3 Md€ entre 2020 et 2021. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des remboursements liés à l'IS du fait d'une forte diminution des bénéfices fiscaux entre 2019 et 2020.

Les remboursements liés à des politiques publiques ont baissé de 1,6 Md€ entre 2020 et 2021, du fait de la suppression du CICE à compter des salaires 2019.

Les remboursements liés à la gestion des produits de l'État ont diminué de 5,5 Md€ entre 2020 et 2021. Cette baisse s'explique à hauteur de 1,3 Md€ par la diminution entre les deux années des remboursements consécutifs à des erreurs déclaratives (de 2,0 Md€ en 2020 à 0,7 Md€ en 2021) et à hauteur de 2,0 Md€ d'un remboursement exceptionnel payé exclusivement en 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR 1.1 : Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours

INDICATEUR 1.2 : Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

INDICATEUR 1.3 : Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR

1.1 – Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
TVA+IS	%	88,1	92,5	80	80,0	91.9	80

Commentaires techniques

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage d'entreprises ayant obtenu le remboursement d'un crédit de TVA, et à partir de 2006, d'une restitution d'impôt sur les sociétés dans les trente jours qui suivent le dépôt de leur demande auprès de leur service des impôts, hors délai bancaire. Il comprend au numérateur le nombre de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à admission totale ou partielle remboursées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours et au dénominateur le nombre total de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à une admission totale ou partielle remboursées.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP.

INDICATEUR

1.2 – Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA	jours	63,9	65,6	60	60,0	64.1	60

Commentaires techniques

Exprimé en jours, cet indicateur mesure l'ancienneté moyenne des demandes de remboursements de crédits de TVA ayant fait l'objet d'un remboursement (total ou partiel) dans un délai strictement supérieur à 30 jours. L'ancienneté s'entend ici comme le délai entre le dépôt de la demande par le contribuable et la date de mise en paiement de la décision initiale, augmenté d'un jour correspondant au délai d'envoi des fichiers vers la Banque de France.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP. Les sources sont les mêmes que celles servant au calcul de l'indicateur n°1 du présent programme.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**1.3 – Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux	%	95,6	94,4	94,6	94,6	95,4	94,6

Commentaires techniques

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année pour l'IR et la contribution à l'audiovisuel public.

*A compter de 2021, l'indicateur inclus le PAS.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les réalisations des indicateurs de performance 1.1 et 1.3 sont supérieures aux niveaux cibles inscrits dans le projet annuel de performance (PAP) alors que l'indicateur 1.2 n'atteint pas la cible fixée.

INDICATEUR 1.1 : Part des demandes de remboursements de crédits de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours.

La DGFIP s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche résolue d'accélération de ses délais de traitement pour faire bénéficier les usagers de leurs droits le plus rapidement possible.

Le processus de traitement des demandes de remboursements de crédits de TVA (RCTVA) et de restitution d'excédents d'impôt sur les sociétés (IS) poursuit un double objectif qui est, d'une part, de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits dans les meilleurs délais et, d'autre part, de garantir le bien-fondé des décisions au regard de la législation. Ainsi, le niveau cible de cet indicateur est un point d'équilibre entre ces deux axes, garant à la fois de la qualité de service et du respect de la législation et donc de l'intégrité budgétaire. Approcher ou atteindre une performance de 100 % serait inapproprié du fait du risque budgétaire que représenteraient des remboursements insuffisamment contrôlés, dans un contexte où la fraude, portée notamment par des demandes de remboursements de crédits de TVA, doit être surveillée avec attention.

L'objectif prioritaire de traiter, dans un délai inférieur ou égal à 30 jours, 80 % des demandes de RCTVA et de restitutions d'acomptes ou de trop versé d'impôt sur les sociétés, a été reconduit en 2021.

À fin 2021, 91,92 % des demandes de RCTVA et des restitutions de trop versé d'IS avaient été remboursées en moins de 30 jours, proportion légèrement inférieure à celle observée en 2020 (92,47 %), qui s'expliquait par les mesures d'accélération mises en œuvre durant la crise sanitaire.

La composante TVA de l'indicateur

À fin décembre 2021, la composante de l'indicateur a atteint 91,88 %, légèrement en dessous du niveau constaté à fin décembre 2020 (92,74 %) mais à un niveau très supérieur à l'objectif précité de 80 %.

Le respect de cet indicateur de performance dont la finalité est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible afin de ne pas pénaliser leur trésorerie, est assuré.

Les résultats obtenus témoignent de la maîtrise du processus de remboursements de crédits de TVA par les services de la DGFIP, en dépit d'un contexte continu d'augmentation du nombre de demandes traitées (+ 4,7 % entre 2020 et 2021).

Depuis quelques années maintenant, le dépassement sensible de la cible assignée (80 %) a été favorisé par le déploiement et l'appropriation de nouvelles modalités d'exécution comptable des remboursements de crédits de TVA dans l'application MEDOC - mises en place depuis 2015 - qui se traduisent par la rationalisation du circuit de la dépense. Ces nouveaux outils ont permis de traiter un volume de demandes sans précédent dans le contexte de crise sanitaire, les services ayant été amenés à traiter beaucoup plus rapidement ces demandes.

La composante IS de l'indicateur

La composante IS de l'indicateur 1.1. correspond au pourcentage de demandes de remboursements d'excédents d'IS ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable dans un délai inférieur ou égal à 30 jours.

Au 31 décembre 2021, cette composante s'est établie à 92,14 %, contre 90,79 % au 31 décembre 2020.

Le niveau très élevé du taux 2021 s'explique par la forte volonté des services d'accompagner les entreprises tout au long de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Dans ce contexte, l'évolution de la décomposition de l'indicateur 1.1 entre les remboursements d'IS et de TVA figure dans le tableau suivant, pour la période 2010-2020.

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
IS	94,68 %	93,58 %	93,18 %	93,53 %	85,04 %	87,87 %	88,28 %	89,81 %	85,29 %	83,91 %	90,79 %	92,14 %
TVA	90,89 %	88,91 %	88,79 %	89,67 %	89,05 %	88,64 %	88,98 %	89,96 %	88,99 %	89,01 %	92,74 %	91,88 %
Total	91,46 %	89,52 %	89,43 %	90,32 %	88,33 %	88,50 %	88,86 %	89,93 %	88,34 %	88,12 %	92,47 %	91,92 %

Par ailleurs, les parts respectives des crédits de TVA imputées et remboursées sont mentionnées ci-après pour cette même période 2010-2021.

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Imputations	23,07 %	22,53 %	21,86 %	21,38 %	21,42 %	21,08 %	21,20 %	22,35 %	22,88 %	22,80 %	21,01 %	22,30 %
Remboursements	76,93 %	77,47 %	78,14 %	78,62 %	78,58 %	78,92 %	78,80 %	77,65 %	77,12 %	77,20 %	78,99 %	77,70 %

Les taux indiqués correspondent aux parts de crédits de TVA ayant eu un impact budgétaire au cours de l'année :

- en imputation comme moyen de paiement ;
- en restitution au titre des excédents remboursés (figurant au programme 200).

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Objectifs et indicateurs de performance

Pour mémoire, la chronique des recouvrements des soldes bruts d'impôt sur les sociétés est mentionnée dans le tableau suivant.

Années	En M€
2010	10 447
2011	10 554
2012	10 868
2013	10 308
2014	8 340
2015	9 354
2016	8 545
2017	9 635
2018	10 465
2019	9 935
2020	14 534
2021	14 427

INDICATEUR 1.2 : Ancienneté des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

Cet indicateur mesure l'ancienneté, exprimée en jours, des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable ayant fait l'objet d'un remboursement total ou partiel dans un délai strictement supérieur à 30 jours (objectif fixé à 60 jours).

Au titre de l'année 2021, l'ancienneté des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputables qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours s'est élevée à 64,1 jours. Ce délai s'est légèrement amélioré par rapport à celui constaté en 2020 qui était alors de 65,6 jours.

La non atteinte de cette cible pourrait s'expliquer par la concentration des services sur les demandes de remboursements les plus faciles impliquant un traitement plus long sur les demandes les plus complexes.

Le nombre de demandes traitées dans un délai strictement supérieur à 30 jours s'élève à 120 000 en 2021 contre 100 000 en 2020.

Au final, l'action des services de gestion a permis le maintien à un niveau satisfaisant des délais de traitement des demandes déposées, permettant de concilier la sécurisation des demandes de remboursements de crédits de TVA et la restitution rapide aux entreprises de leurs créances.

INDICATEUR 1.3 : Taux de réclamations contentieuses en matière d'IR, de PAS et de CAP traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

Cet indicateur mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu (IR) et de contribution à l'audiovisuel public (CAP) des particuliers traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux. Depuis le 1^{er} janvier 2021, il intègre également les réclamations sur le prélèvement à la source (PAS).

Au 31 décembre 2021, 95,4 % des réclamations avaient été traitées dans le délai de 30 jours pour un objectif initial fixé à 94,6 %. Ce résultat, en augmentation par rapport à 2020 (94,4 %, sous l'ancien périmètre¹), atteste de la mobilisation et de la réactivité des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques pour soutenir l'économie en période de crise.

En matière d'IR, près de 707 000 décisions (hors contrôle fiscal externe) ont été prononcées par les services locaux en 2021 (contre plus de 758 000 en 2020) dont environ 595 000 ont donné lieu à un dégrèvement. Les motifs de dégrèvements les plus fréquents concernent les réclamations afférentes aux charges ouvrant droit à crédit ou réduction d'impôts (près de 128 000 en 2021), aux traitements, salaires et pensions (plus de 98 000 en 2021) et aux changements de situation des foyers fiscaux (plus de 69 000 en 2021).

En matière de contribution à l'audiovisuel public, près de 394 000 décisions ont été prononcées par les services locaux en 2021 (contre 376 000 en 2020) dont environ 372 000 ont donné lieu à un dégrèvement (contre 362 000 en 2020). Dans la moitié des cas (185 000 affaires), le dégrèvement prononcé fait suite à une réclamation pour non-détention de poste.

Enfin, la nouvelle composante portant sur le prélèvement à la source a représenté 25 000 affaires traitées en 2021, dont 94,6 % dans les 30 jours.

1 Hors réclamations portant sur le PAS

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		84 893 457 826 86 353 892 487		84 893 457 826 86 353 892 487	84 893 457 826
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 377 451 934 14 699 234 437		16 377 451 934 14 699 234 437	16 377 451 934
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		57 611 770 301 60 645 415 673		57 611 770 301 60 645 415 673	57 611 770 301
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 455 329		5 000 000 455 329	5 000 000
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		211 689 274 228 477 354		211 689 274 228 477 354	211 689 274
11.05 – Impôt sur le revenu		10 687 546 317 10 780 309 694		10 687 546 317 10 780 309 694	10 687 546 317
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques	1 143	23 303 993 486 21 933 962 784		23 303 993 486 21 933 962 784	23 303 993 486
12.01 – Prime pour l'emploi				0 0	0
12.02 – Impôt sur le revenu		1 616 000 000 1 714 750 738		1 616 000 000 1 714 750 738	1 616 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés		13 227 709 729 12 088 361 465		13 227 709 729 12 088 361 465	13 227 709 729
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 118 183 757 1 900 849 145		2 118 183 757 1 900 849 145	2 118 183 757
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 5 710 817		2 000 000 5 710 817	2 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	1 143	542 100 000 530 566 550		542 100 000 530 566 550	542 100 000
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				0 0	0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 518 000 000 5 472 071 808		5 518 000 000 5 472 071 808	5 518 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		280 000 000 217 879 615		280 000 000 217 879 615	280 000 000
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers		3 772 645		3 772 645	3 772 645
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	3 726 323 434 3 315 663 895	10 519 130 570 10 678 456 932	-81 522	14 245 454 004 13 994 039 306	14 245 454 004
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 499 600 000 3 094 957 492		1 499 600 000 3 094 957 492	1 499 600 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 413 985 966 1 376 519 820		2 413 985 966 1 376 519 820	2 413 985 966
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	2 652 693	3 408 000 000 2 589 168 239		3 408 000 000 2 591 820 932	3 408 000 000
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 389 493 595 2 391 407 998		2 389 493 595 2 391 407 998	2 389 493 595

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		548 651 009 619 901 076		548 651 009 619 901 076	548 651 009
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	673 879 717 518 031 377	434 935 363	-81 522	673 879 717 952 885 218	673 879 717
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 796 443 717 2 076 337 128			1 796 443 717 2 076 337 128	1 796 443 717
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	1 256 000 000 718 642 697	109 657 940		1 256 000 000 828 300 637	1 256 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		259 400 000 61 909 005		259 400 000 61 909 005	259 400 000
Total des AE prévues en LFI	3 726 323 434	118 716 581 882	0	122 442 905 316	122 442 905 316
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+534 836 686 (hors titre 2)		+534 836 686	
Total des AE ouvertes		122 977 742 002 (hors titre 2)		122 977 742 002	
Total des AE consommées	3 315 665 038	118 966 312 203	-81 522	122 281 895 720	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		84 893 457 826 86 358 959 377		84 893 457 826 86 358 959 377	84 893 457 826
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 377 451 934 14 699 249 889		16 377 451 934 14 699 249 889	16 377 451 934
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		57 611 770 301 60 650 467 349		57 611 770 301 60 650 467 349	57 611 770 301
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 455 329		5 000 000 455 329	5 000 000
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		211 689 274 228 477 116		211 689 274 228 477 116	211 689 274
11.05 – Impôt sur le revenu		10 687 546 317 10 780 309 694		10 687 546 317 10 780 309 694	10 687 546 317
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques	1 143	23 303 993 486 21 934 518 951		23 303 993 486 21 934 520 094	23 303 993 486
12.01 – Prime pour l'emploi				0 0	0
12.02 – Impôt sur le revenu		1 616 000 000 1 714 750 738		1 616 000 000 1 714 750 738	1 616 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés		13 227 709 729 12 088 405 980		13 227 709 729 12 088 405 980	13 227 709 729
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 118 183 757 1 901 350 383		2 118 183 757 1 901 350 383	2 118 183 757
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 5 730 067		2 000 000 5 730 067	2 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	1 143	542 100 000 530 566 550		542 100 000 530 567 693	542 100 000
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				0 0	0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 518 000 000 5 472 062 972		5 518 000 000 5 472 062 972	5 518 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		280 000 000 217 879 615		280 000 000 217 879 615	280 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers		3 772 645		0 3 772 645	0
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	3 726 323 434 3 316 262 037	10 519 130 570 10 677 548 401		14 245 454 004 13 993 810 438	14 245 454 004
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 499 600 000 3 094 944 728		1 499 600 000 3 094 944 728	1 499 600 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 413 985 966 1 376 519 820		2 413 985 966 1 376 519 820	2 413 985 966
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	2 652 693	3 408 000 000 2 589 325 696		3 408 000 000 2 591 978 389	3 408 000 000
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 389 493 595 2 391 365 455		2 389 493 595 2 391 365 455	2 389 493 595
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		548 651 009 619 898 801		548 651 009 619 898 801	548 651 009
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	673 879 717 518 596 272	433 926 956		673 879 717 952 523 228	673 879 717
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 796 443 717 2 076 337 128			1 796 443 717 2 076 337 128	1 796 443 717
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	1 256 000 000 718 675 944	109 657 940		1 256 000 000 828 333 884	1 256 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		259 400 000 61 909 005		259 400 000 61 909 005	259 400 000
Total des CP prévus en LFI	3 726 323 434	118 716 581 882	0	122 442 905 316	122 442 905 316
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+534 836 686 (hors titre 2)		+534 836 686	
Total des CP ouverts		122 977 742 002 (hors titre 2)		122 977 742 002	
Total des CP consommés	3 316 263 180	118 971 026 729	0	122 287 289 909	

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 200

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080 85 077 533 229	80 911 649 080	80 911 649 080 85 077 533 229
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469 13 400 930 175	12 355 425 469	12 355 425 469 13 400 930 175
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611 59 960 497 548	58 615 223 611	58 615 223 611 59 960 497 548
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 1 500 629	5 000 000	5 000 000 1 500 629
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000 198 012 106	221 000 000	221 000 000 198 012 106
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000	9 715 000 000 11 516 592 771
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	31 390	22 604 201 679 23 499 026 771	22 604 201 679	22 604 201 679 23 499 058 161
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027	0	0 38 027
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000	1 936 000 000 2 082 645 963
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679	11 976 201 679 12 860 447 319
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 998 000 000 2 190 569 533	1 998 000 000	1 998 000 000 2 190 569 533
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 3 940 868	2 000 000	2 000 000 3 940 868
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	0	542 000 000 653 495 698	542 000 000	542 000 000 653 495 698
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0	0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	31 390	5 700 000 000 5 520 621 965	5 700 000 000	5 700 000 000 5 520 653 355
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		450 000 000 187 267 397	450 000 000	450 000 000 187 267 397
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers			0	0 0
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	4 517 000 000 4 144 540 622	9 635 474 617 15 366 353 716	14 152 474 617	14 152 474 617 19 510 894 338
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000 4 386 865 401	1 500 000 000	1 500 000 000 4 386 865 401
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359	1 919 239 359 3 030 620 029
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	3 443	2 720 000 000 3 818 519 975	2 720 000 000	2 720 000 000 3 818 523 417
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258	2 496 235 258 2 840 222 259
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000 739 425 034	800 000 000	800 000 000 739 425 034

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	750 000 000 465 857 943	280 621 769	750 000 000	750 000 000 746 479 712
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 972 000 000 1 674 473 858		2 972 000 000	2 972 000 000 1 674 473 858
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	795 000 000 2 004 205 379	8 912 661	795 000 000	795 000 000 2 013 118 040
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000 261 166 588	200 000 000	200 000 000 261 166 588
Total des AE prévues en LFI	4 517 000 000	113 151 325 376	117 668 325 376	117 668 325 376
Total des AE consommées	4 144 572 012	123 942 913 716		128 087 485 728

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080 85 077 508 208	80 911 649 080	80 911 649 080 85 077 508 208
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469 13 400 937 605	12 355 425 469	12 355 425 469 13 400 937 605
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611 59 960 465 097	58 615 223 611	58 615 223 611 59 960 465 097
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 1 500 629	5 000 000	5 000 000 1 500 629
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000 198 012 106	221 000 000	221 000 000 198 012 106
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000	9 715 000 000 11 516 592 771
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	31 390	22 604 201 679 23 498 648 002	22 604 201 679	22 604 201 679 23 498 679 392
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027	0	0 38 027
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000	1 936 000 000 2 082 645 963
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679	11 976 201 679 12 860 447 319
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 998 000 000 2 190 251 268	1 998 000 000	1 998 000 000 2 190 251 268
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 3 921 925	2 000 000	2 000 000 3 921 925
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	0	542 000 000 653 494 980	542 000 000	542 000 000 653 494 980
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0	0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	31 390	5 700 000 000 5 520 581 123	5 700 000 000	5 700 000 000 5 520 612 513
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		450 000 000 187 267 397	450 000 000	450 000 000 187 267 397
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers			0	0 0
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	4 517 000 000 4 150 252 105	9 635 474 617 15 366 072 285	14 152 474 617	14 152 474 617 19 516 324 391
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000 4 387 040 372	1 500 000 000	1 500 000 000 4 387 040 372

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>				
<i>Consommation 2020</i>				
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359	1 919 239 359 3 030 620 029
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	3 443	2 720 000 000 3 818 445 432	2 720 000 000	2 720 000 000 3 818 448 874
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258	2 496 235 258 2 840 222 259
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000 739 032 414	800 000 000	800 000 000 739 032 414
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	750 000 000 467 039 774	280 635 578	750 000 000	750 000 000 747 675 352
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 972 000 000 1 674 473 858		2 972 000 000	2 972 000 000 1 674 473 858
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	795 000 000 2 008 735 031	8 912 661	795 000 000	795 000 000 2 017 647 692
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000 261 163 540	200 000 000	200 000 000 261 163 540
Total des CP prévus en LFI	4 517 000 000	113 151 325 376	117 668 325 376	117 668 325 376
Total des CP consommés	4 150 283 495	123 942 228 496		128 092 511 991

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	4 144 572 012	3 726 323 434	3 315 665 038	4 150 283 495	3 726 323 434	3 316 263 180
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 144 572 012	3 726 323 434	3 315 664 938	4 150 283 495	3 726 323 434	3 316 263 080
Subventions pour charges de service public	0	0	100	0	0	100
Titre 6 – Dépenses d'intervention	123 942 913 716	118 716 581 882	118 966 312 203	123 942 228 496	118 716 581 882	118 971 026 729
Transferts aux ménages	26 564 040 688	20 676 297 326	24 145 638 781	26 563 727 108	20 676 297 326	24 145 775 849
Transferts aux entreprises	96 727 900 904	98 040 284 556	94 379 336 223	96 727 529 264	98 040 284 556	94 383 913 681
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	22 201	0	0	22 201
Transferts aux autres collectivités	650 972 124	0	441 314 998	650 972 124	0	441 314 998
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	-81 522	0	0	0
Prêts et avances	0	0	-81 522	0	0	0
Total hors FdC et AdP		122 442 905 316			122 442 905 316	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+534 836 686			+534 836 686	
Total*	128 087 485 728	122 977 742 002	122 281 895 720	128 092 511 991	122 977 742 002	122 287 289 909

* y.c. FdC et AdP

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						198 074 957		198 074 957
01/12/2021		732 911 643		732 911 643				
Total		732 911 643		732 911 643		198 074 957		198 074 957

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		732 911 643		732 911 643		198 074 957		198 074 957

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		84 893 457 826 86 353 892 487	84 893 457 826 86 353 892 487		84 893 457 826 86 358 959 377	84 893 457 826 86 358 959 377
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 377 451 934 14 699 234 437	16 377 451 934 14 699 234 437		16 377 451 934 14 699 249 889	16 377 451 934 14 699 249 889
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		57 611 770 301 60 645 415 673	57 611 770 301 60 645 415 673		57 611 770 301 60 650 467 349	57 611 770 301 60 650 467 349
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 455 329	5 000 000 455 329		5 000 000 455 329	5 000 000 455 329
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		211 689 274 228 477 354	211 689 274 228 477 354		211 689 274 228 477 116	211 689 274 228 477 116
11.05 – Impôt sur le revenu		10 687 546 317 10 780 309 694	10 687 546 317 10 780 309 694		10 687 546 317 10 780 309 694	10 687 546 317 10 780 309 694
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		23 303 993 486 21 933 963 927	23 303 993 486 21 933 963 927		23 303 993 486 21 934 520 094	23 303 993 486 21 934 520 094
12.01 – Prime pour l'emploi			0 0			0 0
12.02 – Impôt sur le revenu		1 616 000 000 1 714 750 738	1 616 000 000 1 714 750 738		1 616 000 000 1 714 750 738	1 616 000 000 1 714 750 738
12.03 – Impôt sur les sociétés		13 227 709 729 12 088 361 465	13 227 709 729 12 088 361 465		13 227 709 729 12 088 405 980	13 227 709 729 12 088 405 980
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 118 183 757 1 900 849 145	2 118 183 757 1 900 849 145		2 118 183 757 1 901 350 383	2 118 183 757 1 901 350 383
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 5 710 817	2 000 000 5 710 817		2 000 000 5 730 067	2 000 000 5 730 067
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		542 100 000 530 567 693	542 100 000 530 567 693		542 100 000 530 567 693	542 100 000 530 567 693
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0 0			0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 518 000 000 5 472 071 808	5 518 000 000 5 472 071 808		5 518 000 000 5 472 062 972	5 518 000 000 5 472 062 972
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		280 000 000 217 879 615	280 000 000 217 879 615		280 000 000 217 879 615	280 000 000 217 879 615
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers		3 772 645	3 772 645		3 772 645	3 772 645
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		14 245 454 004 13 994 039 306	14 245 454 004 13 994 039 306		14 245 454 004 13 993 810 438	14 245 454 004 13 993 810 438
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 499 600 000 3 094 957 492	1 499 600 000 3 094 957 492		1 499 600 000 3 094 944 728	1 499 600 000 3 094 944 728
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 413 985 966 1 376 519 820	2 413 985 966 1 376 519 820		2 413 985 966 1 376 519 820	2 413 985 966 1 376 519 820

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Justification au premier euro

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		3 408 000 000 2 591 820 932	3 408 000 000 2 591 820 932		3 408 000 000 2 591 978 389	3 408 000 000 2 591 978 389
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 389 493 595 2 391 407 998	2 389 493 595 2 391 407 998		2 389 493 595 2 391 365 455	2 389 493 595 2 391 365 455
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		548 651 009 619 901 076	548 651 009 619 901 076		548 651 009 619 898 801	548 651 009 619 898 801
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		673 879 717 952 885 218	673 879 717 952 885 218		673 879 717 952 523 228	673 879 717 952 523 228
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 796 443 717 2 076 337 128	1 796 443 717 2 076 337 128		1 796 443 717 2 076 337 128	1 796 443 717 2 076 337 128
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		1 256 000 000 828 300 637	1 256 000 000 828 300 637		1 256 000 000 828 333 884	1 256 000 000 828 333 884
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		259 400 000 61 909 005	259 400 000 61 909 005		259 400 000 61 909 005	259 400 000 61 909 005
Total des crédits prévus en LFI *		0 122 442 905 316	122 442 905 316		0 122 442 905 316	122 442 905 316
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+534 836 686	+534 836 686		+534 836 686	+534 836 686
Total des crédits ouverts		0 122 977 742 002	122 977 742 002		0 122 977 742 002	122 977 742 002
Total des crédits consommés		0 122 281 895 720	122 281 895 720		0 122 287 289 909	122 287 289 909
Crédits ouverts - crédits consommés		+695 846 282	+695 846 282		+690 452 093	+690 452 093

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	119 231 055 068	119 231 055 068	0	119 231 055 068	119 231 055 068
Amendements	0	+3 211 850 248	+3 211 850 248	0	+3 211 850 248	+3 211 850 248
LFI	0	122 442 905 316	122 442 905 316	0	122 442 905 316	122 442 905 316

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 122 977 742 002	CP ouverts en 2021 * (P1) 122 977 742 002
AE engagées en 2021 (E2) 122 281 895 720	CP consommés en 2021 (P2) 122 287 289 909
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 695 846 282	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 122 287 289 909

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) -4 818 600				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 5 363 437				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 544 837	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 544 837	
AE engagées en 2021 (E2) 122 281 895 720	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 122 287 289 909	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) -5 394 189	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) -4 849 352	
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) -4 849 352

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		84 893 457 826	84 893 457 826		84 893 457 826	84 893 457 826
		86 353 892 487	86 353 892 487		86 358 959 377	86 358 959 377
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 377 451 934	16 377 451 934		16 377 451 934	16 377 451 934
		14 699 234 437	14 699 234 437		14 699 249 889	14 699 249 889
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		57 611 770 301	57 611 770 301		57 611 770 301	57 611 770 301
		60 645 415 673	60 645 415 673		60 650 467 349	60 650 467 349
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000
		455 329	455 329		455 329	455 329
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		211 689 274	211 689 274		211 689 274	211 689 274
		228 477 354	228 477 354		228 477 116	228 477 116
11.05 – Impôt sur le revenu		10 687 546 317	10 687 546 317		10 687 546 317	10 687 546 317
		10 780 309 694	10 780 309 694		10 780 309 694	10 780 309 694

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	84 893 457 826	86 353 892 487	84 893 457 826	86 358 959 377
Transferts aux ménages	10 692 546 317	10 748 506 593	10 692 546 317	10 748 506 593
11.03 – Plafonnement des impositions directes	5 000 000	455 329	5 000 000	455 329
11.05 – Impôt sur le revenu	10 687 546 317	10 748 051 264	10 687 546 317	10 748 051 264
Transferts aux entreprises	74 200 911 509	75 573 127 464	74 200 911 509	75 578 194 354
11.01 – Impôts sur les sociétés	16 377 451 934	14 699 234 437	16 377 451 934	14 699 249 889
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée	57 611 770 301	60 645 415 673	57 611 770 301	60 650 467 349
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt	211 689 274	228 477 354	211 689 274	228 477 116
Transferts aux autres collectivités		32 258 430		32 258 430
11.05 – Impôt sur le revenu		32 258 430		32 258 430
Total	84 893 457 826	86 353 892 487	84 893 457 826	86 358 959 377

SOUS-ACTION

11.01 – Impôts sur les sociétés

La dépense de la sous-action s'est élevée à 14,7 Md€ en 2021 contre 13,4 Md€ en 2020.

L'augmentation observée entre 2020 et 2021 résulte, à titre principal, de la forte diminution des bénéficiaires fiscaux entre 2019 et 2020, ce qui a entraîné l'augmentation des remboursements d'excédents d'IS entre les deux années. Plus en détail, la croissance du bénéfice fiscal des entreprises au titre de 2020 avait été estimée à -24,0 % lors de l'établissement du PLF pour 2021, cette évolution ayant été révisée à -14,0 % dans le cadre du PLF pour 2022. Par comparaison, le bénéfice fiscal 2019 a été évalué à +19,7 % lors du même PLF pour 2022.

À titre subsidiaire, l'évolution précitée est due à l'augmentation, entre les deux années susvisées, des remboursements de créances de reports en arrière de déficits du fait des effets combinés du remboursement en 2021 d'une créance exceptionnelle (0,8 Md€) et de l'incidence de mesures législatives prises pour aider les entreprises à faire face à la crise Covid-19 (LFR3 2020 et LFR1 2021).

In fine, l'exécution 2021 est très proche de la dernière prévision en LFR2 (14,8 Md€).

SOUS-ACTION

11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée

La prévision du PLF 2021 (57,6 Md€) reposait sur une hypothèse de croissance de l'enveloppe des dépôts de demande de remboursement de crédits de TVA, prévue à +3,2 % entre 2020 et 2021, compensée par un fort ralentissement des rythmes de remboursement des services amenant à une diminution de la ligne 200-11-02.

Cette prévision a été revue à la hausse à 60,5 Md€ dans le cadre du PFR2 pour 2021, cette évolution tenant compte des deux effets suivants :

- d'une part, un rythme de traitement légèrement supérieur à celui constaté au cours des années précédentes ;
- d'autre part, une hausse des dépôts des demandes de remboursements (effet comportemental) et d'une consommation intermédiaire supérieure à l'attendue (effet macro-économique).

In fine, l'exécution est légèrement supérieure à la prévision du PLFR2 (+0,2 Md€) du fait de l'accélération des rythmes de remboursement de crédits de TVA observée en fin d'année 2021.

SOUS-ACTION

11.03 – Plafonnement des impositions directes

Cette sous-action n'a quasiment pas été mouvementée au cours de l'année. Elle concerne des dépenses résiduelles.

SOUS-ACTION

11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt

La sous-action a été créée en 2013 afin d'accueillir les remboursements et dégrèvements de contribution sociale sur les bénéficiaires (CSB). L'évolution des recettes et des dépenses de CSB est corrélée à celle de l'impôt sur les sociétés. La prévision de la dépense a été légèrement ajustée au fil de l'année en fonction des dépenses constatées comptablement. Sans surprise, l'exécution est quasiment en ligne avec la prévision telle qu'elle figurait au PLFR2.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION**11.05 – Impôt sur le revenu**

La sous-action a été créée en 2019 afin de retracer les restitutions et compensations de trop-versé d'impôt sur le revenu et sur les prélèvements sociaux (PS) constatées à l'émission des rôles (IR-PS-Prélèvement de solidarité). Elle comptabilise également les impayés de prélèvement à la source sur les PS nets.

La prévision du PLF pour 2021 a été fixée à 10,7 Md€ sur la base d'une estimation des émissions d'impôt sur le revenu et de prélèvement sociaux attendus et d'une estimation du montant du PAS qui serait imputé. Elle a ensuite été revue à la hausse à 10,9 Md€ lors du PLFR1 pour tenir compte des remontées comptables du PAS de 2020, puis réestimée à 9,6 Md€ dans le cadre du PLFR2.

La dépense de la sous-action est particulièrement difficile à estimer dans la mesure où son montant est déterminée par un nombre de facteurs particulièrement élevé (évolution macro-économique, modifications législatives, compensations possibles entre l'IR, les PS et le prélèvement de solidarité, évolution du comportement des usagers via la progression des modulations).

In fine, la dépense de la sous-action s'élève à 10,8 Md€ en 2021, dont 10,2 Md€ au titre des excédents d'impôt sur le revenu.

ACTION**12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		23 303 993 486	23 303 993 486		23 303 993 486	23 303 993 486
		21 933 963 927	21 933 963 927		21 934 520 094	21 934 520 094
12.01 – Prime pour l'emploi			0			0
			0			0
12.02 – Impôt sur le revenu		1 616 000 000	1 616 000 000		1 616 000 000	1 616 000 000
		1 714 750 738	1 714 750 738		1 714 750 738	1 714 750 738
12.03 – Impôt sur les sociétés		13 227 709 729	13 227 709 729		13 227 709 729	13 227 709 729
		12 088 361 465	12 088 361 465		12 088 405 980	12 088 405 980
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 118 183 757	2 118 183 757		2 118 183 757	2 118 183 757
		1 900 849 145	1 900 849 145		1 901 350 383	1 901 350 383
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
		5 710 817	5 710 817		5 730 067	5 730 067
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		542 100 000	542 100 000		542 100 000	542 100 000
		530 567 693	530 567 693		530 567 693	530 567 693
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0			0
			0			0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 518 000 000	5 518 000 000		5 518 000 000	5 518 000 000
		5 472 071 808	5 472 071 808		5 472 062 972	5 472 062 972
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		280 000 000	280 000 000		280 000 000	280 000 000
		217 879 615	217 879 615		217 879 615	217 879 615
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers			0			0
		3 772 645	3 772 645		3 772 645	3 772 645

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 143		1 143
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 143		1 143
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		1 143		1 143
Titre 6 : Dépenses d'intervention	23 303 993 486	21 933 962 784	23 303 993 486	21 934 518 951
Transferts aux ménages	7 676 100 000	7 721 162 450	7 676 100 000	7 721 153 614
12.02 – Impôt sur le revenu	1 616 000 000	1 714 750 738	1 616 000 000	1 714 750 738
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		622		622
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		86		86
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	542 100 000	530 566 550	542 100 000	530 566 550
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	5 518 000 000	5 472 071 808	5 518 000 000	5 472 062 972
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers		3 772 645		3 772 645
Transferts aux entreprises	15 627 893 486	14 212 800 333	15 627 893 486	14 213 365 337
12.03 – Impôt sur les sociétés	13 227 709 729	12 088 361 465	13 227 709 729	12 088 405 980
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 118 183 757	1 900 848 522	2 118 183 757	1 901 349 760
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel	2 000 000	5 710 731	2 000 000	5 729 981
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité	280 000 000	217 879 615	280 000 000	217 879 615
Total	23 303 993 486	21 933 963 927	23 303 993 486	21 934 520 094

SOUS-ACTION

12.01 – Prime pour l'emploi

L'article 28 de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 ayant supprimé la prime pour l'emploi à compter des revenus de l'année 2015, la dépense payée en 2021 est nulle.

SOUS-ACTION

12.02 – Impôt sur le revenu

La diminution de la dépense entre 2020 et 2021 (-0,3 Md€) est essentiellement due à la baisse du coût du crédit d'impôt transition énergétique en raison, au titre des revenus 2020, de la limitation de son utilisation aux ménages aux revenus « intermédiaires ».

Dans ce contexte, l'exécution 2021 se décompose de la façon suivante :

- 0,9 Md€ au titre du crédit d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile ;
- 0,3 Md€ au titre du crédit d'impôt pour frais de garde ;
- 0,1 Md€ au titre du crédit d'impôt pour la transition énergétique ;
- 0,1 Md€ au titre du crédit d'impôt au titre du prélèvement forfaitaire unique.

Pour mémoire, ces montants concernent la seule part restituée de ces crédits d'impôt et ne représentent donc pas le coût total de ces avantages fiscaux

In fine, l'exécution 2021 de 1,7 Md€ est très proche du montant inscrit dans au PLF pour 2021 (1,6 Md€).

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION**12.03 – Impôt sur les sociétés**

La diminution de la dépense de 0,8 Md€ entre 2020 et 2021 est principalement due à la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter des salaires 2019.

In fine, l'exécution de la dépense 2021 (12,1 Md€) est inférieure à la prévision qui figure dans le PFR2 (13,0 Md€), du fait, notamment, de moindres restitutions de CICE (-0,6 Md€ entre les deux années).

Pour mémoire, l'exécution 2021 se décompose de la façon suivante :

- 6,6 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ; cette dépense concerne des créances anciennes, notamment les créances 2017, pour lesquelles les entreprises non PME au sens communautaire devaient attendre trois ans pour en obtenir une restitution ;
- 4,5 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt en faveur de la recherche ;
- 1,0 Md€ au titre des remboursements des autres crédits d'impôts.

Comme pour la sous-action 200-12-02, ces montants concernent la seule part restituée de ces crédits d'impôt et ne représentent donc pas le coût total de ces avantages fiscaux.

SOUS-ACTION**12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques**

La diminution de la dépense entre 2020 et 2021 résulte principalement de la baisse de la consommation observée entre les premiers semestres des deux années concernées.

La prévision initiale (2,1 Md€) a été revue à la baisse dans le cadre du PLFR2 (1,9 Md€), sur la base des dépenses constatées au cours de l'année 2021.

In fine, l'exécution correspond à la prévision inscrite en PLFR2.

SOUS-ACTION**12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel**

Cette sous-action comprend les remboursements de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) aux exploitants agricoles dont le montant n'est pas significatif.

Les montants exécutés sont conformes à la prévision et s'établissent à 6 M€ en 2021.

SOUS-ACTION**12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public**

La sous-action 12-06 correspond aux montants de dégrèvements de contribution à l'audiovisuel public (CAP) compensés par l'État auprès des affectataires de la CAP, c'est-à-dire les sociétés audiovisuelles publiques.

L'écart entre les montants dégrévés au titre des personnes de condition modeste et des droits acquis, et les montants effectivement compensés pour les sociétés audiovisuelles publiques, s'explique par le mécanisme de garantie de ressources de la CAP. En effet, chaque année, un article du PLF prévoit que si les encaissements de CAP en fin d'année sont inférieurs au montant de la prévision, l'État compense cet écart, en accroissant le montant des dégrèvements compensés à due concurrence. Le mécanisme de garantie des ressources a ainsi été activé pour la dernière fois en 2016.

A l'inverse, lorsque les encaissements de CAP sont suffisants pour que la dotation versée aux sociétés audiovisuelles publiques corresponde à l'engagement de la LFI, les dégrèvements ne sont pas nécessairement compensés dans leur intégralité.

La prévision du PLF pour 2021 (0,5 M€) - qui correspond au montant garanti à l'audiovisuel public - a peu évolué au cours de l'année, la dépense exécutée s'élevant à 0,5 Md€.

SOUS-ACTION

12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu

La sous-action 200-12-08 a été créée en 2019 pour suivre la comptabilisation de l'acompte de 60 % sur les réductions et crédits d'impôt récurrents, cette acompte étant versé en janvier pour sa quasi-totalité.

Pour mémoire, le taux de prélèvement à la source à partir duquel les prélèvements sont opérés depuis le 1^{er} janvier 2019 est calculé à partir de l'impôt avant réductions et crédits d'impôt déclarés l'année précédente. Afin de ne pas pénaliser les foyers qui bénéficient de certaines réductions et crédits d'impôt (RICI), un acompte de 60 % du montant de ces avantages fiscaux a été versé en janvier 2021 aux usagers concernés.

La dépense correspondante a été estimée à 5,5 Md€ dans le cadre du PLF pour 2021.

In fine, le montant exécuté est conforme à la cible associée.

SOUS-ACTION

12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

Cette sous-action a été mise en place à partir du 1^{er} janvier 2020 pour faire apparaître sur une ligne séparée les remboursements de TICFE précédemment imputés sur la sous-action 200-13-05, eu égard à l'importance de ces remboursements (plusieurs centaines de millions d'euros) depuis la réforme de la TICFE (fusion avec la CSPE) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Ces remboursements sont toujours versés aux entreprises. Ils incluent les remboursements pour trop perçus acquittés auprès des redevables légaux de la TICFE (généralement des fournisseurs d'électricité, mais également quelques autoconsommateurs), ainsi que les remboursements aux utilisateurs finaux professionnels, de manière à prendre en compte les exonérations partielles ou les taux réduits auxquels ceux-ci ont droit au regard de leur activité industrielle.

La dépense a été estimée à 0,3 Md€ dans le cadre du PLF pour 2021.

In fine, le montant exécuté s'établit à 0,2 Md€.

SOUS-ACTION

12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers

Cette sous-action a été créée en 2021 pour suivre les dépenses relatives au crédit d'impôt contemporain relatif aux services à la personne.

La dépense était difficile à évaluer pour l'année 2021 en raison de la mise en place du dispositif. Elle s'est finalement établie à 4 M€.

En raison de l'élargissement du dispositif en 2022, la dépense de cette sous-action devrait fortement augmenter au cours des prochaines années.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Justification au premier euro

ACTION**13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		14 245 454 004 13 994 039 306	14 245 454 004 13 994 039 306		14 245 454 004 13 993 810 438	14 245 454 004 13 993 810 438
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 499 600 000 3 094 957 492	1 499 600 000 3 094 957 492		1 499 600 000 3 094 944 728	1 499 600 000 3 094 944 728
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 413 985 966 1 376 519 820	2 413 985 966 1 376 519 820		2 413 985 966 1 376 519 820	2 413 985 966 1 376 519 820
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		3 408 000 000 2 591 820 932	3 408 000 000 2 591 820 932		3 408 000 000 2 591 978 389	3 408 000 000 2 591 978 389
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 389 493 595 2 391 407 998	2 389 493 595 2 391 407 998		2 389 493 595 2 391 365 455	2 389 493 595 2 391 365 455
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		548 651 009 619 901 076	548 651 009 619 901 076		548 651 009 619 898 801	548 651 009 619 898 801
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		673 879 717 952 885 218	673 879 717 952 885 218		673 879 717 952 523 228	673 879 717 952 523 228
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 796 443 717 2 076 337 128	1 796 443 717 2 076 337 128		1 796 443 717 2 076 337 128	1 796 443 717 2 076 337 128
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		1 256 000 000 828 300 637	1 256 000 000 828 300 637		1 256 000 000 828 333 884	1 256 000 000 828 333 884
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		259 400 000 61 909 005	259 400 000 61 909 005		259 400 000 61 909 005	259 400 000 61 909 005

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 726 323 434	3 315 663 895	3 726 323 434	3 316 262 037
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 726 323 434	3 315 663 795	3 726 323 434	3 316 261 937
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 652 693		2 652 693
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	673 879 717	518 031 277	673 879 717	518 596 172
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 796 443 717	2 076 337 128	1 796 443 717	2 076 337 128
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	1 256 000 000	718 642 697	1 256 000 000	718 675 944

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Justification au premier euro | Programme n° 200

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public		100		100
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		100		100
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 519 130 570	10 678 456 932	10 519 130 570	10 677 548 401
Transferts aux ménages	2 307 651 009	5 675 969 738	2 307 651 009	5 676 115 641
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	1 499 600 000	2 785 829 832	1 499 600 000	2 785 817 068
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 312 121 134		2 312 278 591
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	548 651 009	330 504 714	548 651 009	330 502 439
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		109 591 376		109 594 861
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débet		109 657 940		109 657 940
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions	259 400 000	28 264 743	259 400 000	28 264 743
Transferts aux entreprises	8 211 479 561	4 593 408 425	8 211 479 561	4 592 353 991
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	2 413 985 966	1 376 519 820	2 413 985 966	1 376 519 820
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	3 408 000 000	277 047 105	3 408 000 000	277 047 105
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	2 389 493 595	2 293 234 932	2 389 493 595	2 293 192 389
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		289 124 089		289 124 089
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		325 321 786		324 309 895
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		32 160 693		32 160 693
Transferts aux collectivités territoriales		22 201		22 201
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		22 201		22 201
Transferts aux autres collectivités		409 056 568		409 056 568
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		309 127 660		309 127 660
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		98 173 066		98 173 066
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		272 273		272 273
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		1 483 569		1 483 569
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-81 522		
Prêts et avances		-81 522		
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		-81 522		
Total	14 245 454 004	13 994 039 306	14 245 454 004	13 993 810 438

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION**13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La dépense avait été anticipée en forte baisse entre 2020 et 2021 du fait des moindres émissions attendues et des dégrèvements opérés en 2020 à la suite d'erreurs déclaratives (2,0 Md€). La dépense attendue a été revue à 2,2 Md€ lors du PLFR1 sur la base des dépenses constatées. In fine, la dépense constatée est de 3,1 Md€.

La variation des dépenses entre 2020 et 2021 s'explique par les effets combinés :

- d'un dégrèvement d'un montant de 0,6 Md€ à la suite d'une erreur déclarative ;
- de dégrèvements relatifs à l'exit tax pour 0,2 Md€.

SOUS-ACTION**13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision du PLF pour 2021 (2,4 Md€) a sensiblement été revue à la baisse dans le cadre de la LFR2 (1,4 Md€) sur la base des dégrèvements et de décharges constatés.

In fine, l'exécution 2021 est en ligne avec la prévision.

SOUS-ACTION**13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

Le niveau initial de la prévision du PLF pour 2021 a été fixé à 3,4 Md€, cette prévision tenant notamment compte d'un remboursement cumulé anticipé à 2,8 Md€ au titre de différents contentieux fiscaux (dont 1,6 Md€ pour les contentieux relatifs à la retenue à la source acquittée par des OPCVM et des fonds de pension étrangers à raison de dividendes de source française et 1,0 Md€ pour ce qui concerne un contentieux indemnitaire).

La prévision a été revue à la hausse (3,8 Md€) dans le cadre du PLFR1 au vu des dépenses constatées puis révisée à 2,8 Md€ dans le cadre du PLFR2 en raison de la non-exécution du contentieux indemnitaire précité en 2021.

In fine, la dépense constatée s'élève à 2,6 Md€ - elle est inférieure de 0,2 Md€ à celle inscrite au PLFR2 - et concerne à hauteur de 1,7 Md€ le contentieux relatif à la retenue à la source acquittée par des OPCVM et les fonds de pension étrangers à raison de dividendes de source française.

SOUS-ACTION**13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision du PLF pour 2021 (2,4 Md€) a été établie au regard des dépenses constatées les années passées.

La prévision a été légèrement revue à la hausse dans le cadre du PLFR2 (2,8 Md€) sur la base des dépenses constatées en 2020.

Pour mémoire, les versements effectués au titre de la convention bilatérale franco-monégasque du 18 mai 1963 sont comptabilisées dans cette sous action. Ils se sont élevés à 0,1 M€ en 2021.

In fine, l'exécution est en ligne avec la prévision de LFI 2021 (2,4 Md€).

SOUS-ACTION**13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La dépense a été prévue à 0,5 Md€ dans le cadre du PLF pour 2021.

Cette prévision a été revue à la hausse (0,7 Md€) au PLFR2 sur la base de la dépense constatée.

In fine, la dépense 2021 s'élève à 0,6 Md€.

SOUS-ACTION**13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat**

La prévision de dépense associée en LFI pour 2021 était de 0,7 Md€.

Cette évaluation a été révisée à 0,8 Md€ dans le cadre de la LFR1, sur la base des dépenses alors constatées.

In fine, l'exécution est de 1,0 Md€, soit 0,2 Md€ de plus que la prévision révisée en raison d'une dépense exceptionnelle due à un contentieux en fin d'année.

La dépense 2021 concerne notamment les remboursements suivants :

- une dépense de 0,2 Md€ au titre des restitutions de trop perçus d'acomptes sur les retenues et les prélèvements à la source opérés par les établissements payeurs ;
- une dépense de 0,2 Md€ au titre d'un contentieux relatif à une amende ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre de régularisations d'impayés sur des produits fiscaux ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre des remises de majoration.

SOUS-ACTION**13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts**

La prévision de dépense associée au PLF pour 2021 était de 1,8 Md€.

La prévision a été révisée à la hausse à 2,6 Md€ dans le cadre du PFR1, pour prendre en compte les dépenses attendues relatives à un dossier individuel dont la présentation en non-valeur était attendue en 2021.

In fine, l'exécution s'établit à 2,1 Md€, soit 0,5 Md€ de dépenses en moins qu'anticipé. Si les autres admissions en non-valeur ont été plus fortes qu'attendu, le dossier individuel n'a pas été présenté en non-valeur en 2021.

Au sein de la dépense totale de 1,7 Md€ de non-valeur, les ANV relatives à la TVA représentent 1,2 Md€, celles afférentes à l'impôt sur les sociétés s'élèvent à 0,3 Md€.

SOUS-ACTION**13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits**

La dépense a été prévue à 1,3 Md€ dans le cadre du PLF pour 2021, cette prévision tenant notamment compte d'un remboursement prévu à 0,5 Md€ au titre des intérêts moratoires relatifs à divers contentieux de série.

La prévision a été revue à 0,8 Md€ dans le cadre du PLFR1, afin de prendre en compte les ajustements faits sur les prévisions de dépenses des contentieux.

In fine, l'exécution à 0,8 Md€ comprend notamment une dépense de 0,4 Md€ au titre des intérêts moratoires relatifs à des contentieux de série et une dépense de 0,1 Md€ afférente à une dation exceptionnelle.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION**13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions**

La dépense de la sous-action a été prévue à 0,3 Md€ dans le cadre du PLF pour 2021.

La prévision a été revue à la baisse à 0,2 Md€ dans le cadre du PLFR1 pour tenir compte des moindres dépenses constatées.

In fine, l'exécution s'inscrit à 0,1 Md€.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONF - Office national des forêts (P149)		200 327				26 236
Transferts		200 327				26 236
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		24 666				64 504
Transferts		24 666				64 504
Pôle emploi (P102)						3 070
Transferts						3 070
VNF - Voies navigables de France (P203)						7 402
Transferts						7 402
Total		224 993				101 212
Total des transferts		224 993				101 212

PROGRAMME 201
**Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux
(crédits évaluatifs)**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Le programme retrace les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales conduisant à la mise en œuvre des remboursements et dégrèvements d'impôts locaux.

Le résultat de l'indicateur en 2021 est en amélioration par rapport à 2020 et dépasse l'objectif du PAP 2021.

L'exécution 2021 des dépenses du programme est marquée par une nette diminution par rapport à 2020 (- 14,8 Md€, soit -64,7 %).

Contrairement aux années passées où les remboursements de contribution économique territoriale (action 01) et les remboursements de taxe d'habitation (action 03) représentaient ensemble une part largement prépondérante des dépenses du programme (environ 90 % en 2020), ce sont dorénavant essentiellement les remboursements de contribution économique territoriale (action 01) et dans une moindre mesure les remboursements de taxes foncières (action 02) qui représentent plus de 80 % des dépenses du programme.

L'exécution de l'action 01 (contribution économique territoriale) a diminué de 1,2 Md€ (- 19,6 %) entre les deux années, en raison essentiellement de la suppression de la part régionale de CVAE ayant entraîné, toutes choses égales par ailleurs, une division par deux du montant du dégrèvement barémique reversé aux collectivités locales.

La dépense de l'action 02 (taxes foncières) est restée stable entre les deux années.

La dépense de l'action 03 (taxe d'habitation) a diminué de 13,6 Md€ (- 94,3 %) entre 2020 et 2021, du fait des nouvelles modalités de prises en compte de la suppression de la taxe d'habitation. En effet pour 80 % des ménages, la taxe d'habitation ne donne plus lieu à un dégrèvement mais à une exonération (sans incidence sur les dépenses du programme 201) en 2021.

Enfin, la dépense de l'action 04 (admission en non-valeur) est stable entre 2020 et 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR 1.1 : Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR

1.1 – Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux	%	95,8	95,3	95,5	95,5	96,5	95,5

Commentaires techniques

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage de réclamations contentieuses en matière de taxe d'habitation traitées dans le délai d'un mois. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année.

Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques des services concernés.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 1.1 du programme 201 (TH) mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière de taxe d'habitation (TH) traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux.

Cet indicateur couvre près du tiers du contentieux traité par les services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

Au 31 décembre 2021, l'indicateur affiche un taux de 96,5 %, dépassant ainsi d'un point la cible fixée à 95,5 % pour 2021. Ce résultat, en amélioration par rapport à celui obtenu en 2020 (95,3 %), atteste de la réactivité et de la mobilisation constante des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques sur le traitement du contentieux de masse.

La stabilisation du nombre de redevables de la TH sur les résidences principales en 2021 (80 % des foyers fiscaux aux revenus les plus modestes bénéficient d'une exonération totale de la taxe d'habitation depuis 2020) permet de maintenir le nombre de réclamations traitées par les services locaux à un niveau très proche (+ 0,7 %) de celui observé en 2020.

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>				
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 494 435	3 960 785 973 4 908 885 487	3 960 785 973 4 915 379 922	3 960 785 973
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 494 435	3 960 785 973 4 908 885 487	3 960 785 973 4 915 379 922	3 960 785 973
02 – Taxes foncières		1 668 000 000 1 868 403 296	1 668 000 000 1 868 403 296	1 668 000 000
02.01 – Taxes foncières		1 668 000 000 1 868 403 296	1 668 000 000 1 868 403 296	1 668 000 000
03 – Taxe d'habitation		778 000 000 823 072 457	778 000 000 823 072 457	778 000 000
03.01 – Taxe d'habitation		778 000 000 823 072 457	778 000 000 823 072 457	778 000 000
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		484 000 000 491 984 665	484 000 000 491 984 665	484 000 000
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		484 000 000 491 984 665	484 000 000 491 984 665	484 000 000
Total des AE prévues en LFI	0	6 890 785 973	6 890 785 973	6 890 785 973
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+880 214 027 (hors titre 2)	+880 214 027	
Total des AE ouvertes		7 771 000 000 (hors titre 2)	7 771 000 000	
Total des AE consommées	6 494 435	8 092 345 905	8 098 840 340	

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 201

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>				
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 494 435	3 960 785 973 4 909 193 652	3 960 785 973 4 915 688 088	3 960 785 973
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 494 435	3 960 785 973 4 909 193 652	3 960 785 973 4 915 688 088	3 960 785 973
02 – Taxes foncières		1 668 000 000 1 868 402 069	1 668 000 000 1 868 402 069	1 668 000 000
02.01 – Taxes foncières		1 668 000 000 1 868 402 069	1 668 000 000 1 868 402 069	1 668 000 000
03 – Taxe d'habitation		778 000 000 823 071 374	778 000 000 823 071 374	778 000 000
03.01 – Taxe d'habitation		778 000 000 823 071 374	778 000 000 823 071 374	778 000 000
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		484 000 000 491 985 108	484 000 000 491 985 108	484 000 000
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		484 000 000 491 985 108	484 000 000 491 985 108	484 000 000
Total des CP prévus en LFI	0	6 890 785 973	6 890 785 973	6 890 785 973
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+880 214 027 (hors titre 2)	+880 214 027	
Total des CP ouverts		7 771 000 000 (hors titre 2)	7 771 000 000	
Total des CP consommés	6 494 435	8 092 652 203	8 099 146 638	

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'intervention			
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020			
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 118 753 802		6 271 000 000	6 271 000 000 6 118 753 802
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 118 753 802		6 271 000 000	6 271 000 000 6 118 753 802
02 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 013 532		1 560 000 000	1 560 000 000 1 884 013 532
02.01 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 013 532		1 560 000 000	1 560 000 000 1 884 013 532
03 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 945		14 793 000 000	14 793 000 000 14 469 236 945
03.01 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 945		14 793 000 000	14 793 000 000 14 469 236 945
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 703 111		538 000 000	538 000 000 457 703 111
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 703 111		538 000 000	538 000 000 457 703 111
Total des AE prévues en LFI	23 162 000 000		23 162 000 000	23 162 000 000
Total des AE consommées	22 929 707 389			22 929 707 389

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'intervention			
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020			
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 117 847 623		6 271 000 000	6 271 000 000 6 117 847 623
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 117 847 623		6 271 000 000	6 271 000 000 6 117 847 623
02 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 011 993		1 560 000 000	1 560 000 000 1 884 011 993
02.01 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 011 993		1 560 000 000	1 560 000 000 1 884 011 993
03 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 803		14 793 000 000	14 793 000 000 14 469 236 803
03.01 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 803		14 793 000 000	14 793 000 000 14 469 236 803
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 702 668		538 000 000	538 000 000 457 702 668
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 702 668		538 000 000	538 000 000 457 702 668
Total des CP prévus en LFI	23 162 000 000		23 162 000 000	23 162 000 000
Total des CP consommés	22 928 799 087			22 928 799 087

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	0	6 494 435	0	0	6 494 435
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	0	6 494 435	0	0	6 494 435
Titre 6 – Dépenses d'intervention	22 929 707 389	6 890 785 973	8 092 345 905	22 928 799 087	6 890 785 973	8 092 652 203
Transferts aux entreprises	3 337 314	3 960 785 973	959 391	3 080 280	3 960 785 973	1 268 371
Transferts aux collectivités territoriales	22 926 370 075	2 930 000 000	8 091 386 514	22 925 718 807	2 930 000 000	8 091 383 832
Total hors FdC et AdP		6 890 785 973			6 890 785 973	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+880 214 027			+880 214 027	
Total*	22 929 707 389	7 771 000 000	8 098 840 340	22 928 799 087	7 771 000 000	8 099 146 638

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		203 214 027		203 214 027				
01/12/2021		677 000 000		677 000 000				
Total		880 214 027		880 214 027				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		880 214 027		880 214 027				

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | Justification au premier euro

Justification au premier euro**Éléments transversaux au programme****ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		3 960 785 973 4 915 379 922	3 960 785 973 4 915 379 922		3 960 785 973 4 915 688 088	3 960 785 973 4 915 688 088
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		3 960 785 973 4 915 379 922	3 960 785 973 4 915 379 922		3 960 785 973 4 915 688 088	3 960 785 973 4 915 688 088
02 – Taxes foncières		1 668 000 000 1 868 403 296	1 668 000 000 1 868 403 296		1 668 000 000 1 868 402 069	1 668 000 000 1 868 402 069
02.01 – Taxes foncières		1 668 000 000 1 868 403 296	1 668 000 000 1 868 403 296		1 668 000 000 1 868 402 069	1 668 000 000 1 868 402 069
03 – Taxe d'habitation		778 000 000 823 072 457	778 000 000 823 072 457		778 000 000 823 071 374	778 000 000 823 071 374
03.01 – Taxe d'habitation		778 000 000 823 072 457	778 000 000 823 072 457		778 000 000 823 071 374	778 000 000 823 071 374
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		484 000 000 491 984 665	484 000 000 491 984 665		484 000 000 491 985 108	484 000 000 491 985 108
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		484 000 000 491 984 665	484 000 000 491 984 665		484 000 000 491 985 108	484 000 000 491 985 108
Total des crédits prévus en LFI *	0	6 890 785 973	6 890 785 973	0	6 890 785 973	6 890 785 973
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+880 214 027	+880 214 027		+880 214 027	+880 214 027
Total des crédits ouverts	0	7 771 000 000	7 771 000 000	0	7 771 000 000	7 771 000 000
Total des crédits consommés	0	8 098 840 340	8 098 840 340	0	8 099 146 638	8 099 146 638
Crédits ouverts - crédits consommés		-327 840 340	-327 840 340		-328 146 638	-328 146 638

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	6 890 785 973	6 890 785 973	0	6 890 785 973	6 890 785 973
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	6 890 785 973	6 890 785 973	0	6 890 785 973	6 890 785 973

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 7 771 000 000	CP ouverts en 2021 * (P1) 7 771 000 000
AE engagées en 2021 (E2) 8 098 840 340	CP consommés en 2021 (P2) 8 099 146 638
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 8 099 146 638

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 908 302					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) -908 302					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0		
AE engagées en 2021 (E2) 8 098 840 340	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 8 099 146 638	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) -306 297		
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) -306 297		
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0	
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) -306 297	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION**

01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		3 960 785 973 4 915 379 922	3 960 785 973 4 915 379 922		3 960 785 973 4 915 688 088	3 960 785 973 4 915 688 088
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		3 960 785 973 4 915 379 922	3 960 785 973 4 915 379 922		3 960 785 973 4 915 688 088	3 960 785 973 4 915 688 088

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		6 494 435		6 494 435
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 494 435		6 494 435
<i>01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle</i>		6 494 435		6 494 435
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 960 785 973	4 908 885 487	3 960 785 973	4 909 193 652
Transferts aux entreprises	3 960 785 973	959 391	3 960 785 973	1 268 371
<i>01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle</i>	3 960 785 973	959 391	3 960 785 973	1 268 371
Transferts aux collectivités territoriales		4 907 926 096		4 907 925 282
<i>01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle</i>		4 907 926 096		4 907 925 282
Total	3 960 785 973	4 915 379 922	3 960 785 973	4 915 688 088

SOUS-ACTION**01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle**

La dépense totale diminue de 6,1 Md€ en 2020 à 4,9 Md€ en 2021 du fait, pour l'essentiel, des changements législatifs opérés entre les deux années.

La suppression de la part régionale de CVAE explique une grande part de cette évolution, entraînant une diminution par deux du montant du dégrèvement barémique entre 2020 et 2021.

En sens inverse, les dépenses de l'action comprennent en 2021 la moitié des restitutions de CVAE, l'autre moitié continuant d'être comptabilisée en moindres recettes du compte d'avances aux collectivités territoriales.

Enfin, la valeur ajoutée ayant fortement diminué entre 2019 et 2020, le nombre de bénéficiaires du plafonnement de la contribution économique territoriale a sensiblement augmenté entre 2020 et 2021. Pour mémoire, le taux du plafonnement a été abaissé de 3 à 2 % au 1^{er} janvier 2021.

ACTION**02 – Taxes foncières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Taxes foncières		1 668 000 000	1 668 000 000		1 668 000 000	1 668 000 000
		1 868 403 296	1 868 403 296		1 868 402 069	1 868 402 069
02.01 – Taxes foncières		1 668 000 000	1 668 000 000		1 668 000 000	1 668 000 000
		1 868 403 296	1 868 403 296		1 868 402 069	1 868 402 069

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 668 000 000	1 868 403 296	1 668 000 000	1 868 402 069
Transferts aux collectivités territoriales	1 668 000 000	1 868 403 296	1 668 000 000	1 868 402 069
02.01 – Taxes foncières	1 668 000 000	1 868 403 296	1 668 000 000	1 868 402 069
Total	1 668 000 000	1 868 403 296	1 668 000 000	1 868 402 069

SOUS-ACTION**02.01 – Taxes foncières**

La dépense totale apparaît quasiment stable entre 2020 et 2021.

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | Justification au premier euro

ACTION**03 – Taxe d'habitation**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Taxe d'habitation		778 000 000	778 000 000		778 000 000	778 000 000
		823 072 457	823 072 457		823 071 374	823 071 374
03.01 – Taxe d'habitation		778 000 000	778 000 000		778 000 000	778 000 000
		823 072 457	823 072 457		823 071 374	823 071 374

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	778 000 000	823 072 457	778 000 000	823 071 374
Transferts aux collectivités territoriales	778 000 000	823 072 457	778 000 000	823 071 374
03.01 – Taxe d'habitation	778 000 000	823 072 457	778 000 000	823 071 374
Total	778 000 000	823 072 457	778 000 000	823 071 374

SOUS-ACTION**03.01 – Taxe d'habitation**

La dépense diminue de 14,5 Md€ en 2020 à 0,8 Md€ en 2021 du fait de la suppression de la taxe d'habitation principale pour 80 % des ménages, la taxe devenant exonérée et non plus dégrévée à compter de 2021.

Dans ce contexte, l'action concerne en 2021 les seules dépenses consécutives à des réclamations contentieuses et gracieuses, ces dépenses étant elles-même appelées à diminuer avec la suppression de la taxe d'habitation principale pour la totalité des ménages d'ici 2023.

ACTION**04 – Admission en non valeur d'impôts locaux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		484 000 000	484 000 000		484 000 000	484 000 000
		491 984 665	491 984 665		491 985 108	491 985 108
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		484 000 000	484 000 000		484 000 000	484 000 000
		491 984 665	491 984 665		491 985 108	491 985 108

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	484 000 000	491 984 665	484 000 000	491 985 108
Transferts aux collectivités territoriales	484 000 000	491 984 665	484 000 000	491 985 108
<i>04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux</i>	<i>484 000 000</i>	<i>491 984 665</i>	<i>484 000 000</i>	<i>491 985 108</i>
Total	484 000 000	491 984 665	484 000 000	491 985 108

SOUS-ACTION

04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux

La dépense s'élève à 0,5 Md€ en 2021, comme en 2020.